Outremont
Montréal

Autorisation d'intervention

ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

FORMULAIRE D'AUTORISATION D'ACCÈS ET D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

PROPRIÉTAIRE (ADRESSE POSTALE)

NOM _____

COMPAGNIE _____

REPRÉSENTANT _____

ADRESSE _____

TÉLÉPHONE _____ TÉLÉCOPIEUR _____

REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE (S'IL Y A LIEU)

NOM _____

ADRESSE _____

TÉLÉPHONE _____ TÉLÉCOPIEUR _____

ADRESSE DE L'INTERVENTION

ADRESSE _____

DESCRIPTION DES GRAFFITIS

DESCRIPTION _____

DIMENSIONS DES GRAFFITIS (EN PIEDS CARRÉS)

DIMENSIONS _____

ACCEPTATION

Je donne accès à la propriété localisée à l'adresse civique mentionnée ci-dessus aux représentants de l'arrondissement d'Outremont et de l'entrepreneur désigné par lui, afin qu'ils puissent exécuter sur ma propriété les travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis visibles de la voie publique. Les coûts des travaux effectués ainsi que les produits utilisés (à l'exception, le cas échéant, de la peinture fournie par le propriétaire) sont défrayés en totalité par l'arrondissement. Je reconnais que l'arrondissement ou l'entrepreneur, le cas échéant, n'ont aucune obligation de résultat.

De plus, je reconnais être avisé que les travaux peuvent laisser certaines traces, démarcations ou autres sur les surfaces traitées. De plus, je dégage l'arrondissement, ses préposés ou représentants, et l'entrepreneur, le cas échéant, de toute responsabilité face à un dommage causé sur ma propriété à l'occasion de l'exécution des travaux. J'autorise donc l'arrondissement et l'entrepreneur, le cas échéant, à procéder aux travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis sur ma propriété. En signant et soumettant ce document, j'accepte que mes informations nominatives soient transmises au Service de police de la Ville de Montréal et que les policiers puissent me contacter au besoin.

SIGNATURE _____

*DATE _____

* NB : LA PRÉSENTE AUTORISATION EST VALABLE POUR UNE PÉRIODE DE 3 ANS.

La lutte aux graffitis c'est l'affaire de tous!

Dans le cas où vous êtes victime des graffiteurs, l'arrondissement tient à vous rappeler combien il est important, dans la lutte aux graffitis, que vous vous rendiez au poste de police de quartier (PDQ-24) situé au 1435, avenue Van Horne afin de remplir un rapport d'événement, et ce, dès l'instant où vous constatez la présence de graffitis sur votre propriété. Dessiner un graffiti sur un bâtiment ou une construction sans y être autorisé par le propriétaire constitue un méfait au sens du Code criminel.

Votre collaboration à ce chapitre est essentielle. Elle permet au Service de police de la ville de dresser un portrait plus juste de la situation en cette matière et de cibler ses interventions en conséquence.

Où puis-je déposer ce formulaire?

UNE FOIS REMPLI, CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ OU RETOURNÉ AU :

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT
1451, AVENUE DUCHARME
OUTREMONT (QUÉBEC) H2V 1E8

IL EST ÉGALEMENT POSSIBLE DE LE FAIRE PARVENIR PAR TÉLÉCOPIEUR AU **514 495-7415**

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS COMPOSEZ LE 311